

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 112 395 565,25 euros
Siège social : 269, faubourg de Croncels 10000 TROYES
775 718 216 R.C.S TROYES*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
en date du 26 janvier 2018**

et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mars 2018

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	31
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	32
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	33
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	37
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	39
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	40
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	40
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	41
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	42
Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....	43
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	43
Note 14 PROVISIONS.....	44
Note 15 EPARGNE LOGEMENT.....	45
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX	46
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	48
Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	48
Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	49
Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	50
Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	50
Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	50

Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	51
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	53
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	54
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	55
Note 27	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	55
Note 28	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	56
Note 29	REVENUS DES TITRES.....	56
Note 30	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	57
Note 31	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	57
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	58
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	58
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	59
Note 35	COUT DU RISQUE	60
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	61
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	62
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	62
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS	63
Note 40	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	63

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		300 523	272 571
Caisse, banques centrales		70 345	59 356
Effets publics et valeurs assimilées	5	195 961	204 627
Créances sur les établissements de crédit	3	34 217	8 588
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	516 444	458 876
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	9 877 457	9 639 409
OPERATIONS SUR TITRES		918 481	828 398
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	730 487	739 972
Actions et autres titres à revenu variable	5	187 994	88 426
VALEURS IMMOBILISEES		1 248 922	1 241 001
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 140 332	1 135 718
Parts dans les entreprises liées	6-7	19 255	18 635
Immobilisations incorporelles	7	28	54
Immobilisations corporelles	7	89 307	86 594
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		272 962	303 143
Autres actifs	8	152 080	166 804
Comptes de régularisation	8	120 882	136 339
TOTAL ACTIF		13 134 789	12 743 398

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		20 428	3 766
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	20 428	3 766
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	6 587 787	6 267 710
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	4 179 131	4 203 627
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12	4	347
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		196 606	205 823
Autres passifs	13	70 017	62 267
Comptes de régularisation	13	126 589	143 556
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		428 605	437 030
Provisions	14-15-16	156 032	166 490
Dettes subordonnées	18	272 573	270 540
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	17	67 269	55 269
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19-20	1 654 959	1 569 826
Capital souscrit		112 396	112 396
Primes d'émission		207 358	207 358
Réserves		1 207 730	1 122 401
Ecart de réévaluation		31 851	31 851
Provisions réglementées et subventions d'investissement		65	66
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		95 559	95 754
TOTAL PASSIF		13 134 789	12 743 398

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		1 798 996	1 749 344
Engagements de financement	25	1 257 780	1 263 059
Engagements de garantie	25	539 724	484 665
Engagements sur titres	25	1 492	1 620
ENGAGEMENTS RECUS		1 937 455	1 865 986
Engagements de financement	25	30 990	39 555
Engagements de garantie	25	1 904 973	1 824 811
Engagements sur titres	25	1 492	1 620

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21 et 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23 et 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	28	284 279	321 185
Intérêts et charges assimilées	28	(119 969)	(147 464)
Revenus des titres à revenu variable	29	35 752	29 031
Commissions Produits	30	178 945	181 663
Commissions Charges	30	(38 656)	(33 213)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	450	332
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	(6)	726
Autres produits d'exploitation bancaire	33	5 650	6 390
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(917)	(1 134)
PRODUIT NET BANCAIRE		345 528	357 516
Charges générales d'exploitation	34	(186 639)	(190 287)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(8 283)	(8 182)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		150 606	159 047
Coût du risque	35	(8 366)	(13 016)
RESULTAT D'EXPLOITATION		142 240	146 031
Résultat net sur actifs immobilisés	36	(319)	(22)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		141 921	146 009
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	37	(34 362)	(40 255)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	17	(12 000)	(10 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		95 559	95 754

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, 84 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit

net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,1 millions d'euros des titres subordonnés.

Titres de participation

Crédit Agricole Capital PME

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit en mai 2017 à l'augmentation de capital de cette société à hauteur de 2.459 milliers d'euros (201.252 actions au prix de 12,22 euros). Notre taux de détention est de 12,30%. Cette société de capital-risque a pour objet principal l'acquisition et la gestion de sociétés non cotées.

SACAM Assurance Caution

En décembre 2017, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a participé à l'augmentation de capital de cette société à hauteur de 814 milliers d'euros. Sacam Assurance Caution est une société d'investissement dans le secteur de l'assurance et de la caution. Notre souscription correspond à 16.003 actions au prix unitaire de d'un nominal de 50,88 euros. Notre taux de détention se situe à 1,49% du capital.

SACAM Avenir

Dans le cadre du renforcement de l'activité de BforBank, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit en décembre 2017 à l'augmentation de capital de la société Sacam Avenir à hauteur de 1.318 milliers d'euros (87.839 actions au prix de 15 euros). Notre taux de détention se situe à 2,58% du capital.

Crédit Agricole Régions Développement, FI Venture Fintech-Assurtech et Crédit Agricole Innovations & Territoires

Dans le cadre du plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020 du groupe, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a participé au projet national « capitaliser sur nos liens » en souscrivant des actions de ces trois fonds d'investissement alternatif : souscription de 30.030 actions Crédit Agricole Régions Développement pour 400 milliers d'euros (0,67%), de 1.188 actions FI Venture Fintech-Assurtech pour 119 milliers d'euros (0,24%) et de 190.076 actions Crédit Agricole Innovations & Territoires pour 190 milliers d'euros (1,97%).

Village by CA CB

La SAS Village by CA CB a été créée en décembre 2017, son capital est de 500 milliers d'euros (5.000 actions de 100 euros) et elle est filiale à 100% de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Sise 18 rue Davout à Dijon (21000), elle a pour objet social de participer au déploiement de l'innovation au sein de notre territoire, notamment par la mobilisation de talents et de partenaires dans le domaine de l'innovation et par le développement des expertises grâce à la formation et au partage d'expérience.

Opération nationale de simplification des Sacam (Société Auxiliaire de Crédit Agricole Mutuel)

Afin de limiter la gestion administrative de ces structures et de simplifier le financement de leurs activités, le groupe a décidé en fin d'année 2017 de placer dans le giron de Sacam Participations les sociétés suivantes : Progica, Machinisme, Pleinchamp, Santeffi et Fia-net Europe. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a donc cédé ses participations dans ces structures, la plus-value globale ainsi dégagée a été de 66 milliers d'euros.

Vérification de comptabilité

Une vérification de comptabilité relative aux exercices 2014 et 2015 a été menée par la Direction Générale des Finances Publiques durant l'exercice et une proposition de rectification a été reçue en décembre 2017. Les rectifications ont porté sur l'impôt sur les sociétés, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les taxes assises sur les salaires et la TVA. Les montants rectifiés, d'un montant total de 2.037 milliers d'euros, ont été intégralement constatés en charges au 31 décembre 2017 : charge à payer pour 74 milliers d'euros et dotation à une provision passif pour 1.963 milliers d'euros.

Litige images chèques

En octobre 2010, un recours avait été formé par les principales banques françaises contre la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) du 20 septembre 2010 les ayant sanctionnées pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement, i.e. commission d'échange image-chèque (CEIC) et commissions connexes. Par un arrêt du 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a retenu l'argumentation des banques et annulé la décision de l'ADLC, estimant que celle-ci « n'avait pas démontré l'entente ». Cette décision étant « exécutoire », Crédit Agricole S.A. et LCL ont été remboursées des amendes payées et passées en charges en 2010. L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. L'audience à la Cour de cassation s'est tenue le 17 mars 2015. Le 14 avril 2015, la Cour de Cassation a cassé et annulé la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour. Le Groupe Crédit Agricole (comme toutes les autres banques concernées) a remboursé les montants récupérés en 2012. La Cour d'appel de Paris a confirmé le 21 décembre 2017 la décision de l'Autorité de la Concurrence. Suite à cet arrêt, la sanction du

Groupe Crédit Agricole s'élève à 97,5 millions d'euros, dont 76,6 millions d'euros pour les Caisses Régionales. La charge revenant à Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, enregistrée dans les comptes de cet exercice 2017, s'élève à 1.008 milliers d'euros.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2017

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

A noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élève à 74.345 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 43.740 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 773 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives

économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des

transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la

rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces

opérations sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Les F.R.B.G. de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ont été constitués pour faire face à des risques opérationnels.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et

charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 24.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement, la participation et le plan d'épargne d'entreprise sont couverts par des accords signés le 30 juin 2015.

Les charges liées à ces trois éléments figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation

2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a confié à un organisme spécialisé les différents régimes à prestations définies dont elle fait bénéficier tout ou partie de ses salariés. Au titre de ces différents régimes, les cotisations enregistrées en charges de personnel en 2017 s'élèvent à 2.509 milliers d'euros.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	7 954	-	-	-	7 954	-	7 954	11
à terme	946	286	1 519	23 273	26 024	15	26 039	8 353
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	224	224	-	224	224
Total	8 900	286	1 519	23 497	34 202	15	34 217	8 588
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							34 217	8 588
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	63 990	-	-	-	63 990	11	64 001	39 361
Comptes et avances à terme	578	21 733	94 727	292 027	409 065	3 324	412 389	419 515
Titres reçus en pension livrée	-	40 054	-	-	40 054	-	40 054	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	64 568	61 787	94 727	292 027	513 109	3 335	516 444	458 876
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							516 444	458 876
TOTAL							550 661	467 464

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 224 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	20 255	590	-	-	20 845	-	20 845	23 134
Autres concours à la clientèle	725 264	1 258 067	3 546 837	4 389 345	9 919 513	51 603	9 971 116	9 722 583
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	54 723	-	-	-	54 723	985	55 708	67 646
Dépréciations							(170 212)	(173 954)
VALEUR NETTE AU BILAN							9 877 457	9 639 409

Commentaires :

Aucune prêt subordonné et participatif n'est consenti à la clientèle.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 34 050 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 583 435 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 1 268 027 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 74.345 milliers d'euros contre 43.740 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 655 780	106 823	33 690	(59 107)	(26 985)	4 467 479	112 544	35 998	(59 720)	(28 787)
Agriculteurs	2 149 373	38 812	17 750	(31 727)	(16 893)	2 138 257	32 925	16 192	(28 007)	(15 823)
Autres professionnels	816 197	44 671	18 937	(32 981)	(18 478)	825 860	50 151	21 636	(38 153)	(21 187)
Clientèle financière	169 081	4 105	2 608	(3 539)	(2 568)	157 430	3 389	1 746	(3 019)	(1 746)
Entreprises	1 555 299	49 553	32 200	(41 429)	(31 307)	1 505 355	49 910	32 432	(43 879)	(31 994)
Collectivités publiques	668 822	279	-	(279)	-	686 912	7	-	(7)	-
Autres agents économiques	33 117	1 324	831	(1 150)	(831)	32 070	1 345	492	(1 169)	(492)
TOTAL	10 047 669	245 567	106 016	(170 212)	(97 062)	9 813 363	250 271	108 496	(173 954)	(100 029)

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	95 352	-	99 132	194 484	202 967
dont surcote restant à amortir	-	4 360	-	4 536	8 896	8 334
dont décote restant à amortir	-	(8)	-	(404)	(412)	(468)
Créances rattachées	-	1 092	-	385	1 477	1 660
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	96 444	-	99 517	195 961	204 627
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	221 221	-	503 727	724 948	734 581
dont surcote restant à amortir	-	1 900	-	10 639	12 539	13 736
dont décote restant à amortir	-	(32)	-	(197)	(229)	(425)
Créances rattachées	-	2 401	-	3 152	5 553	5 450
Dépréciations	-	(14)	-	-	(14)	(59)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	223 608	-	506 879	730 487	739 972
Actions et autres titres à revenu variable	-	188 072	-	-	188 072	88 520
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(78)	-	-	(78)	(94)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	187 994	-	-	187 994	88 426
TOTAL	-	508 046	-	606 396	1 114 442	1 033 025
Valeurs estimatives	-	523 077	-	615 900	1 138 977	1 065 752

(1) : dont 36 001 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2017 et 32 870 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient des titres de dettes souveraines des Etats suivants : France, Allemagne et Autriche, pour une valeur globale nette de 194.484 milliers d'euros.

Pour la France, la valeur nette au bilan est de 162.385 milliers d'euros, dont 95.352 milliers d'euros en titres de placement et 67.033 milliers d'euros en titres d'investissement. Pour l'Autriche, la valeur nette au bilan est de 21.912 milliers d'euros (en titres d'investissement). Pour l'Allemagne, la valeur nette au bilan est de 10.187 milliers d'euros (en titres d'investissement)

Transferts de titres en cours d'exercice :

Il n'y a pas eu de transfert de titres durant l'exercice en titres.

Aucune cession de titres d'investissement avant l'échéance n'est intervenue durant l'exercice (dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07).

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 18 524 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 22 467 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 13 992 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 18 677 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -951 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre -1 307 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)	-	-
Etablissements de crédit	346 255	342 365
Clientèle financière	382 291	294 448
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	184 474	186 288
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	913 020	823 101
Créances rattachées	5 553	5 450
Dépréciations	(92)	(153)
VALEUR NETTE AU BILAN	918 481	828 398

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	724 948	194 484	188 072	1 107 504	734 581	202 967	88 520	1 026 068
dont titres cotés	535 394	194 484	-	729 878	543 128	202 967	-	746 095
dont titres non cotés (1)	189 554	-	188 072	377 626	191 453	-	88 520	279 973
Créances rattachées	5 553	1 477	-	7 030	5 450	1 660	-	7 110
Dépréciations	(14)	-	(78)	(92)	(59)	-	(94)	(153)
VALEUR NETTE AU BILAN	730 487	195 961	187 994	1 114 442	739 972	204 627	88 426	1 033 025

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 187 994 milliers d'euros (dont OPCVM français de capitalisation 183 357 milliers d'euros)

OPCVM étrangers : néant

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 39.405 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2017 s'élève à 40.796 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	72 029	77 310
OPCVM obligataires	111 329	116 986
OPCVM actions	4 636	5 091
OPCVM autres	-	-
TOTAL	187 994	199 387

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	31 401	99 970	280 924	312 653	724 948	5 553	730 501	740 031
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(14)	(59)
VALEUR NETTE AU BILAN	31 401	99 970	280 924	312 653	724 948	5 553	730 487	739 972
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	36 177	74 296	84 011	194 484	1 477	195 961	204 627
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	36 177	74 296	84 011	194 484	1 477	195 961	204 627

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2017		31/12/2016	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
<i>(En milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	580 108	-	580 791	-
Autres pays de l'U.E.	339 324	-	356 757	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	919 432	-	937 548	-
Créances rattachées	7 030	-	7 110	-
Dépréciations	(14)	-	(59)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	926 448	-	944 599	-

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées dans les colonnes « capitaux propres » et « résultat du dernier exercice clos » sont des informations au 31 décembre 2016.

PARTICIPATIONS ET FILIALES	Capital détenu	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Comptes courants nets	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
En milliers d'euros								
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE								
<u>- Participations dans des établissements de crédit</u>								
SAS LA BOETIE 48 rue la Boétie 75008 PARIS	82 760	3,02%	667 061	667 061	0	19 275 809	893 492	28 947
<u>- Participations dans des entreprises liées</u>								
SAS CADINVEST 18, rue Davout 21000 Dijon	8 000	100%	8 000	8 000	0	8 140	-48	0
SAS CACB IMMOBILIER 18, rue Davout 21000 Dijon	9 302	100%	9 302	3 910	0	3 910	94	0
SAS ACTIF INVEST 18, rue Davout 21000 Dijon	5 000	100%	5 000	5 000	0	5 030	28	0
<u>- Autres titres de participation</u>								
SAS SACAM INTERNATIONAL 48 rue la Boétie 75008 PARIS	15 740	3,02%	27 138	17 549	0	577 410	-16 520	307
SAS SACAM DEVELOPPEMENT 48 rue la Boétie 75008 PARIS	21 952	3,03%	22 108	22 108	10 339	738 778	-18 242	0
SAS SACAM Avenir 48 rue la Boétie 75008 PARIS	5 086	2,58%	5 086	5 086	0	145 782	-26	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS 48 rue la Boétie 75008 PARIS	1 554	2,48%	1 799	1 799	0	76 554	1 945	0
SAS CA CAPITAL PME 1 rue P. Truchis 69410 CHAMPAGNE AUMONT D'OR	5 421	12,30%	5 959	5 959	0	29 754	-9	0
SAS SACAM IMMOBILIER 48 rue la Boétie 75008 PARIS	3 342	2,39%	3 342	3 342	0	143 996	4 141	93
SAS C2MS Zac Val d'Orson 37772 VERN SUR SEICHE	742	1,40%	1 142	1 142	0	59 010	8 600	57
SAS DELTA 48 rue la Boétie 75008 PARIS	2 049	2,58%	2 049	2 049	0	77 947	-26	0
SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS 100 Bd de Montparnasse 75014 Paris	942	2,09%	1 486	1 486	0	61 748	676	0
SAS SACAM MUTUALISATION 48 rue la Boétie 75008 PARIS	393 157	2,12%	393 157	393 157	0	18 556 569	-1 036	5 807
SAS CA PROTECTION SECURITE Rue de Belle Ile 72100 COULAINES	11	2,10%	1 278	1 278	0	40 145	2 865	32
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE								
<u>- Participations dans des entreprises liées</u>								
			8 736	2 345	0			0
<u>- Autres titres de participation</u>								
			6 392	5 041	7			42
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS			1 169 035	1 146 312	10 346			35 285

Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	31 038	20 846	30 538	19 968
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	2 350	-	2 350	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(14 133)	-	(14 253)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	19 255	20 846	18 635	19 968
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 137 999	1 343 763	1 134 691	1 310 190
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	10 345	10 346	10 449	10 346
Créances rattachées	146	146	146	146
Dépréciations	(10 940)	-	(12 073)	-
Sous-total titres de participation	1 137 550	1 354 255	1 133 213	1 320 682
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 782	2 782	2 505	2 505
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 782	2 782	2 505	2 505
VALEUR NETTE AU BILAN	1 140 332	1 357 037	1 135 718	1 323 187
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 159 587	1 377 883	1 154 353	1 343 155

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 171 819		1 167 734	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	1 171 819		1 167 734	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	30 538	500	-	-	31 038
Avances consolidables	2 350	-	-	-	2 350
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(14 253)	(9)	129	-	(14 133)
VALEUR NETTE AU BILAN	18 635	491	129	-	19 255
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 134 691	5 763	(2 455)	-	1 137 999
Avances consolidables	10 449	-	(104)	-	10 345
Créances rattachées	146	1 066	(1 066)	-	146
Dépréciations	(12 073)	(552)	1 685	-	(10 940)
Sous-total titres de participation	1 133 213	6 277	(1 940)	-	1 137 550
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 505	368	(91)	-	2 782
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 505	368	(91)	-	2 782
VALEUR NETTE AU BILAN	1 135 718	6 645	(2 031)	-	1 140 332
TOTAL	1 154 353	7 136	(1 902)	-	1 159 587

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	191 968	11 615	(2 371)	-	201 212
Amortissements et dépréciations	(105 374)	(8 415)	1 884	-	(111 905)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	86 594	3 200	(487)	-	89 307
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 833	1	(175)	-	3 659
Amortissements et dépréciations	(3 779)	(203)	351	-	(3 631)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	54	(202)	176	-	28
TOTAL	86 648	2 998	(311)	-	89 335

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	24	30
Comptes de stock et emplois divers	80	100
Débiteurs divers (2)	151 876	166 593
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	100	81
VALEUR NETTE AU BILAN	152 080	166 804
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	56 745	83 557
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	245	315
Charges constatées d'avance	1 046	752
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 107	3 421
Autres produits à recevoir	44 714	45 870
Charges à répartir	97	288
Autres comptes de régularisation	15 928	2 136
VALEUR NETTE AU BILAN	120 882	136 339
TOTAL	272 962	303 143

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 556 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	173 954	50 600	(52 938)	(1 404)	-	170 212
Sur opérations sur titres	153	132	(193)	-	-	92
Sur valeurs immobilisées	29 016	611	(2 149)	-	-	27 478
Sur autres actifs	1 612	205	(132)	-	-	1 685
TOTAL	204 735	51 548	(55 412)	(1 404)	-	199 467

Note 10 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 315	-	-	-	1 315	-	1 315	3 542
à terme	-	-	-	19 113	19 113	-	19 113	224
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 315	-	-	19 113	20 428	-	20 428	3 766
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	86 439	-	-	-	86 439	114	86 553	21 836
Comptes et avances à terme	1 371 857	1 706 222	1 970 334	1 409 105	6 457 518	3 584	6 461 102	6 245 807
Titres donnés en pension livrée	-	40 055	-	-	40 055	77	40 132	67
VALEUR AU BILAN	1 458 296	1 746 277	1 970 334	1 409 105	6 584 012	3 775	6 587 787	6 267 710
TOTAL	1 459 611	1 746 277	1 970 334	1 428 218	6 604 440	3 775	6 608 215	6 271 476

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 035 737	-	-	-	3 035 737	134	3 035 871	2 815 430
Comptes d'épargne à régime spécial :	56 934	-	-	-	56 934	-	56 934	52 791
à vue	56 934	-	-	-	56 934	-	56 934	52 791
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	159 070	187 958	728 271	2 799	1 078 098	8 228	1 086 326	1 335 406
à vue	21 909	-	-	-	21 909	-	21 909	20 215
à terme	137 161	187 958	728 271	2 799	1 056 189	8 228	1 064 417	1 315 191
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	3 251 741	187 958	728 271	2 799	4 170 769	8 362	4 179 131	4 203 627

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	1 809 988	1 766 631
Agriculteurs	760 586	776 726
Autres professionnels	185 465	186 106
Clientèle financière	53 459	46 423
Entreprises	1 243 653	1 235 006
Collectivités publiques	7 169	8 829
Autres agents économiques	110 449	166 918
Total en principal	4 170 769	4 186 639
Dettes rattachées	8 362	16 988
VALEUR AU BILAN	4 179 131	4 203 627

Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	4	4	56
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	-	-	-	-	-	-	-	291
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	-	4	4	347

(1) pas de titres émis à l'étranger

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	24	30
Comptes de règlement et de négociation	351	445
Créditeurs divers	63 398	56 243
Versements restant à effectuer sur titres	6 244	5 549
VALEUR AU BILAN	70 017	62 267
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	10 010	23 327
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	4
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	47	103
Produits constatés d'avance	47 824	47 827
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 965	7 264
Autres charges à payer	60 011	59 139
Autres comptes de régularisation	2 728	5 892
VALEUR AU BILAN	126 589	143 556
TOTAL	196 606	205 823

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	125	-	-	(53)	-	72
Provisions pour autres engagements sociaux	926	89	(89)	-	-	926
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	981	889	-	(415)	-	1 455
Provisions pour litiges fiscaux (1)	25	1 963	(21)	(4)	-	1 963
Provisions pour autres litiges	2 874	624	(141)	(617)	-	2 740
Provision pour risques pays (2)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (3)	115 290	326 900	-	(330 780)	-	111 410
Provisions pour restructurations (4)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts (5)	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations (6)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels (7)	12 336	18	(36)	(520)	-	11 798
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	19 618	12	-	(5 625)	-	14 005
Autres provisions (9)	14 315	901	(3 136)	(417)	-	11 663
VALEUR AU BILAN	166 490	331 396	(3 423)	(338 431)	-	156 032

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés (cf note 1.3 "Evènements significatifs").

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) dont provisions collectives pour 31.349 KE et provisions sectorielles pour 80.061 KE au 31/12/2017. Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des provisions collectives et sectorielles, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives et sectorielles

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15 ci-après

(9) Y compris les provisions pour intérêts des DAT à taux progressif

(10) Voir note 16 ci-après.

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	206 920	1 192 470
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	839 040	641 400
Ancienneté de plus de 10 ans	1 260 470	612 950
Total plans d'épargne-logement	2 306 430	2 446 820
Total comptes épargne-logement	288 500	
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 594 930	2 446 820

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	2 700	3 960
Comptes épargne-logement	25 360	36 080
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	28 060	40 040

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	258	6 372
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	6 925	3 590
Ancienneté de plus de 10 ans	6 810	9 656
Total plans d'épargne-logement	13 993	19 618
Total comptes épargne-logement	12	
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	14 005	19 618

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	19 618		5 625	13 993
Comptes épargne-logement		12		12
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	19 618	12	5 625	14 005

La provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 805	25 793
Coût des services rendus sur l'exercice	2 007	1 828
Coût financier	394	522
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-16	-111
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 456	-1 474
(Gains) / pertes actuariels	549	2 247
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	30 283	28 805

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	2 007	1 828
Coût financier	394	522
Rendement attendu des actifs	-326	-458
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net	390	222
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 465	2 114

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	23 960	22 944
Rendement attendu des actifs	326	458
Gains / (pertes) actuariels	84	2
Cotisations payées par l'employeur	2 492	2 141
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-16	-111
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 456	-1 474
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	25 390	23 960

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou

- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	-30 283	-28 805
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 821	4 746
Juste valeur des actifs fin de période	25 390	23 960
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-72	-99

Rendement des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2017	31/12/2016
Composition des actifs :		
-% d'obligations	83%	84%
-% d'actions	10%	10%
-% autres actifs	7%	6%

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 1,38% au 31 décembre 2017, il était de 1,37% au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,23%
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,74%.

Note 17 **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Fonds pour risques bancaires généraux	67 269	55 269
VALEUR AU BILAN	67 269	55 269

Note 18 **DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	-	110 000	-	-	110 000	3 132	113 132	123 375
Euro	-	110 000	-	-	110 000	3 132	113 132	123 375
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	-	159 408	159 408	33	159 441	147 165
Dépôts de Garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	110 000	-	159 408	269 408	3 165	272 573	270 540

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 10 641 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 12 095 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2015	112 396	766 567	265 623	207 358	31 851	58	100 491	1 484 344
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(10 280)	(10 280)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	67 658	22 553	-	-	-	(90 211)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	8	95 754	95 762
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2016	112 396	834 225	288 176	207 358	31 851	66	95 754	1 569 826
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(10 425)	(10 425)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	63 997	21 332	-	-	-	(85 329)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	(1)	95 559	95 558
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2017	112 396	898 222	309 508	207 358	31 851	65	95 559	1 654 959

Commentaires :

- Primes, autres réserves et report à nouveau : dont 95 055 milliers d'euros de primes d'émission, dont 112 303 milliers d'euros de primes de fusion.

- Ventilation du capital

	Nbre de titres	Valeur nominale au 31/12/2017	% de répartition
<i>(En milliers d'euros)</i>			
- Parts sociales détenues par les Caisses Locales	5 206 042	79 392	71%
- Parts sociales détenues par des autres détenteurs	39	1	/
- Parts sociales détenues par SACAM Mutualisation	2	0	/
- Certificats coopératifs d'associés détenus par SACAM Mutualisation	1 842 570	28 099	25%
- Certificats coopératifs d'associés détenus par le Public et les Caisses Locales	321 548	4 904	4%
Total	7 370 201	112 396	100%

Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Capitaux propres	1 654 959	1 569 826
Fonds pour risques bancaires généraux	67 269	55 269
Dettes subordonnées et titres participatifs	272 573	270 540
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 994 801	1 895 635

Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 136 835	12 979 470	12 733 624	12 562 672
Autres devises de l'Union Europ.	147	147	151	151
Franc Suisse	1 196	1 196	1 392	1 392
Dollar	11 642	11 642	8 377	8 377
Yen	2	2	5	5
Autres devises	438	438	972	972
Valeur brute	13 150 260	12 992 895	12 744 521	12 573 569
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	183 997	141 894	203 612	169 829
Dépréciations	(199 468)	-	(204 735)	-
TOTAL	13 134 789	13 134 789	12 743 398	12 743 398

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	35 566	35 559	40 907	40 898
- Devises	27 339	27 345	31 285	31 291
- Euros	8 227	8 214	9 622	9 607
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	35 566	35 559	40 907	40 898

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 996 293	103 751	3 100 044	3 372 568
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 996 293	103 751	3 100 044	3 372 568
Swaps de taux d'intérêt	2 996 293	103 751	3 100 044	3 372 568
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	93 458	93 458	129 730
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	93 458	93 458	129 730
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	10 776	10 776	10 051
Vendus	-	10 776	10 776	10 051
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	35 953	35 953	54 814
Vendus	-	35 953	35 953	54 814
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 996 293	197 209	3 193 502	3 502 298

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	71 906	-	-	71 906	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	1 199 951	1 373 228	526 865	1 199 951	1 373 228	526 865	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	8 461	13 091	-	8 461	13 091	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	1 271 857	1 381 689	539 956	1 271 857	1 381 689	539 956	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	35 649	35 476	-	35 649	35 476	-	-	-	-
Sous total	35 649	35 476	-	35 649	35 476	-	-	-	-
TOTAL	1 307 506	1 417 165	539 956	1 307 506	1 417 165	539 956	-	-	-

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	4 498	105 130	-	4 498	105 130	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	707 123	1 851 628	813 817	707 123	1 851 628	813 817	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	12 284	7 818	-	12 284	7 818	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	711 621	1 969 042	821 635	711 621	1 969 042	821 635	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	42 611	39 195	-	42 611	39 195	-	-	-	-
Sous total	42 611	39 195	-	42 611	39 195	-	-	-	-
TOTAL	754 232	2 008 237	821 635	754 232	2 008 237	821 635	-	-	-

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	71 906	-	-	109 628
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	20 906	62 011	3 100 044	23 989	94 351	3 372 568
Caps, Floors, Collars	80	78	21 552	-	-	20 102
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	20 986	62 089	3 193 502	23 989	94 351	3 502 298
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	-	71 125	-	-	81 806
Sous total	-	-	71 125	-	-	81 806
TOTAL	20 986	62 089	3 264 627	23 989	94 351	3 584 104

Note 24 **INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR** **PRODUITS DERIVES**

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des instruments dérivés de taux, sans prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 21.235 milliers d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : néant.
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 19.879 milliers d'euros
- autres contreparties : 1.356 milliers d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 7.098 milliers d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : néant
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 6.776 milliers d'euros
- autres contreparties : 322 milliers d'euros.

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 257 780	1 263 059
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	1 776
Engagements en faveur de la clientèle	1 257 780	1 261 283
Ouverture de crédits confirmés	853 450	878 411
Ouverture de crédits documentaires	5 619	4 946
Autres ouvertures de crédits confirmés	847 831	873 465
Autres engagements en faveur de la clientèle	404 330	382 872
Engagements de garantie	539 724	484 665
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	261 557	261 558
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	261 557	261 558
Engagements d'ordre de la clientèle	278 167	223 107
Cautions immobilières	7 602	8 136
Autres garanties d'ordre de la clientèle	270 565	214 971
Engagements sur titres	1 492	1 620
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	1 492	1 620

Engagements reçus		
Engagements de financement	30 990	39 555
Engagements reçus d'établissements de crédit	30 990	39 555
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	1 904 973	1 824 811
Engagements reçus d'établissements de crédit	258 247	264 345
Engagements reçus de la clientèle	1 646 726	1 560 466
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	311 719	277 714
Autres garanties reçues	1 335 007	1 282 752
Engagements sur titres	1 492	1 620
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	1 492	1 620

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 261 558 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014.

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2017, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 2 558 544 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 558 927 milliers d'euros en 2016. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1 588 204 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 299 746 milliers d'euros en 2016,
- 336 986 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 406 445 milliers d'euros en 2016,
- 633 354 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 852 736 milliers d'euros en 2016.

Note 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la société Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers et créanciers de celle-ci.

Note 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 837	2 407
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 290	29 188
Sur opérations avec la clientèle	241 086	268 091
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 001	21 296
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	5	5
Autres intérêts et produits assimilés	60	198
Intérêts et produits assimilés	284 279	321 185
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 959)	(2 609)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(56 425)	(61 951)
Sur opérations avec la clientèle	(40 193)	(65 346)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(11 539)	(1 324)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(8 834)	(16 082)
Sur dettes représentées par un titre	(1)	(129)
Autres intérêts et charges assimilées	(18)	(23)
Intérêts et charges assimilées	(119 969)	(147 464)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	164 310	173 721

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 10 641 milliers d'euros, il était de 12 095 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 29 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	35 752	29 031
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	35 752	29 031

Note 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	364	(143)	221	441	(152)	289
Sur opérations internes au crédit agricole	19 882	(29 336)	(9 454)	22 668	(25 519)	(2 851)
Sur opérations avec la clientèle	49 185	(201)	48 984	49 202	(207)	48 995
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	124	-	124	133	-	133
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	12	-	12	42	-	42
Sur prestations de services financiers (1)	109 009	(8 590)	100 419	108 814	(6 983)	101 831
Provision pour risques sur commissions	369	(386)	(17)	363	(352)	11
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	178 945	(38 656)	140 289	181 663	(33 213)	148 450

(1) dont prestations assurance-vie : 20 771 milliers d'euros.

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	256	249
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	194	83
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	450	332

Note 32 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(132)	(94)
Reprises de dépréciations	193	320
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	61	226
Plus-values de cession réalisées	-	500
Moins-values de cession réalisées	(67)	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(67)	500
Solde des opérations sur titres de placement	(6)	726
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	(6)	726

Note 33 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	5 456	6 167
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	194	223
Autres produits d'exploitation bancaire	5 650	6 390
Charges diverses	(262)	(268)
Quote part des opérations faites en commun	(593)	(593)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(62)	(273)
Autres charges d'exploitation bancaire	(917)	(1 134)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 733	5 256

Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(63 047)	(64 456)
Charges sociales	(29 116)	(29 547)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(6 485)	(6 717)
Intéressement et participation	(12 829)	(12 898)
Impôts et taxes sur rémunérations	(13 165)	(13 606)
Total des charges de personnel	(118 157)	(120 507)
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 347	2 668
Frais de personnel nets	(115 810)	(117 839)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(5 301)	(9 872)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	(66 915)	(63 927)
Total des charges administratives	(72 216)	(73 799)
Refacturation et transferts de charges administratives	1 387	1 351
Frais administratifs nets	(70 829)	(72 448)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(186 639)	(190 287)

(1) information sur les honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total hors taxes des honoraires du cabinet Ersnt & Young Audit s'élève à 108 milliers d'euros, dont 100 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes individuels du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, et 8 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes rendus à celles-ci (mission relative à l'avis de sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées dans le rapport de gestion). Le montant total hors taxes des honoraires du cabinet Exco Socodec s'élève à 68 milliers d'euros, il est totalement lié à la mission de certification des comptes individuels du Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

(2) dont 907 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2.966 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (et durant les années précédentes : 2.451 milliers d'euros au titre de 2016, 2.479 milliers d'euros au titre de 2015 et 2.433 milliers d'euros au titre de 2014).

Les crédits accordés au titre des années 2014, 2015 et 2016 ont été utilisés dans leur totalité pour des

dépenses d'investissements, de formation et de recrutement, de transition énergétique et d'innovation.

Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	417	412
Non cadres	1 293	1 286
Total de l'effectif moyen	1 710	1 698
Dont : - France	1 710	1 698

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.291 milliers d'euros.

Note 35 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	(373 903)	(49 687)
Dépréciations de créances douteuses	(45 393)	(42 883)
Autres provisions et dépréciations	(328 510)	(6 804)
Reprises de provisions et dépréciations	377 717	51 943
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	45 575	42 930
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	332 142	9 013
Variation des provisions et dépréciations	3 814	2 256
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(824)	(1 118)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(11 405)	(14 357)
Décote sur prêts restructurés	(363)	(447)
Récupérations sur créances amorties	692	650
Autres pertes	(280)	-
Autres produits	-	-
COUT DU RISQUE	(8 366)	(13 016)

- (1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 9 534 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 859 milliers d'euros
- (2) dont 12 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) dont 161 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) dont 9 534 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(561)	(429)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(561)	(429)
Reprises de dépréciations	1 814	357
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 814	357
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 253	(72)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 253	(72)
Plus-values de cessions réalisées	72	-
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	72	-
Moins-values de cessions réalisées	(1 549)	-
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 549)	-
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	(1 477)	-
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 477)	-
Solde en perte ou en bénéfice	(224)	(72)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	103	208
Moins-values de cessions	(198)	(158)
Solde en perte ou en bénéfice	(95)	50
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(319)	(22)

Note 37 **IMPOT SUR LES BENEFICES**

La charge comptabilisée en impôts sur les bénéfices se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

- Impôts sur les bénéfices de l'exercice	- 34.442
- régularisation impôts sur les bénéfices antérieurs	- 181
- réallocation liée à l'intégration fiscale (1)	2.551
- crédit d'impôt lié aux prêts à taux zéro (2)	- 496
- contribution de 3% sur dividendes versés, remboursement à recevoir (3)	86
- pénalités SGFGAS sur prêts à taux zéro	- 29
- redressement GIE CA Technologies (crédit impôt recherche 2011/2013)	- 21
- reprise de provisions pour impôt liée à ce redressement	24
- dotation provision redressement impôt sociétés contrôle 2017 (4)	- 1.854
	<hr/>
Charge nette d'impôts sur les bénéfices	- 34.362

(1) Economies d'impôt générées par l'intégration fiscale qui sont rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues par la convention.

(2) Effets de l'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

(3) Suite à la déclaration d'inconstitutionnalité de la contribution de 3 % portant sur les redistributions de dividendes provenant de filiales européennes, une réclamation a été effectuée auprès de l'Administration Fiscale au titre des années 2015 à 2017. Un remboursement à recevoir a été enregistré au 31 décembre 2017.

(4) Une vérification de comptabilité a été menée par la Direction Générale des Finances Publiques durant l'exercice 2017 et une proposition de rectification a été reçue en décembre 2017. Le redressement d'impôt sur les sociétés a été intégralement provisionné au 31 décembre 2017.

Note 38 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité couvrant le secteur de la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales à fort ancrage local.

Note 39 **AFFECTATION DES RESULTATS**

La proposition d'affectation du résultat présentée en Assemblée Générale est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>				
RESULTAT A AFFECTER		AFFECTATION		
BENEFICE	REPORT A NOUVEAU - CHANGEMENT DE METHODE	DIVIDENDES ET INTERETS AUX PARTS	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES
95 559	0	10 403	63 867	21 289

Note 40 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.